

Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 18 septembre 2015

Déclaration liminaire de la cgt-FO

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

A l'occasion de l'installation de ce nouveau Conseil Supérieur de l'Education, j'aimerais, au nom de la confédération FORCE OUVRIERE, vous faire part de deux ou trois réflexions.

Nous avons eu l'occasion, lors de la précédente « mandature », d'attirer votre attention sur le fonctionnement du Conseil.

Certes, il s'agit d'une instance de concertation et nous entendons qu'elle garde cette spécificité.

Nous avons en effet toujours considéré que le mélange des genres n'était pas une bonne chose pour la démocratie :

Les pouvoirs publics ont une responsabilité, celle de s'occuper de ce qu'on appelle l'intérêt général

Quant aux organisations syndicales, elles ont pour rôle de faire valoir les intérêts particuliers de leurs mandants, en l'occurrence les salariés.

Mais cela ne signifie pas pour autant que nous soyons indifférents aux grands problèmes de la société, bien au contraire.

Et, de ce point de vue, les questions liées à la défense des valeurs républicaines, de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité sont pour nous des questions essentielles.

Lors de la séance du 15 janvier 2015, quelques jours après les attentats de Charlie Hebdo, de Montrouge et de la Porte de Vincennes, nous avons notamment déclaré :

« (L'un) des fondements de notre République, c'est l'existence de services publics qui soient porteurs de valeurs d'égalité, de neutralité, de laïcité, de continuité mais aussi de proximité. »

On assiste aujourd'hui à un démantèlement des services publics et, pour le justifier, l'argument avancé est toujours celui de la dette publique, du déficit budgétaire, de la dépense publique. 400.000 emplois publics détruits entre 2007 et 2014, loin de conduire à des économies, ont aggravé les inégalités.

FORCE OUVRIERE n'a cessé d'alerter les gouvernements successifs et les parlementaires : cet abandon de l'Etat engendre déjà des zones sans contrôle, des zones de « non droit » faute d'instruction des dossiers, et une incapacité de la puissance publique à répondre aux besoins locaux notamment en matière sociale, de santé ou d'éducation. »

... / ...

Or, le lendemain même de cette réunion, la loi relative à la « nouvelle organisation territoriale de la République » était publiée.

Cette loi qui finalise la réforme territoriale aura des conséquences désastreuses pour l'égalité de droit et l'unicité de la République.

Cette République, bâtie sur l'Etat, les départements et les communes, risque d'être transformée en une fédération de grandes régions et métropoles autonomes et omnipotentes, supprimant toute proximité à l'action publique.

A terme, il risque de ne plus y avoir de politique nationale mais 13 politiques régionales distinctes, parfois même contradictoires, générant ainsi autant de droits différents.

Affaiblissement ou suppression des missions de l'Etat, immenses régions, mise en extinction des départements, regroupements forcés des communes à plus de 15 000 habitants, métropolisation imposée : cet éloignement de la puissance publique affaiblira la démocratie et ouvrira la porte à tous les communautarismes.

Et, sur le plan social ce sont plus de 40.000 fonctionnaires et agents publics qui sont menacés de perdre leur poste et de subir des mobilités imposées.

Mes camarades de la FNEC FP FO sont revenus sur les conséquences de cette politique pour l'Education nationale mais, permettez-moi, avant de conclure d'ajouter encore un mot.

Je rappelais au début de mon propos que nous n'entendions pas confondre les genres : aux pouvoirs publics l'intérêt général, aux syndicats la défense des intérêts particuliers.

Mais, lorsque l'intérêt général nous semble remis en cause, alors il est de notre devoir de le faire savoir. Que ce soit sur la question des rythmes scolaires, sur la réforme du collège ou sur d'autres questions, une majorité du CSE, par ses votes, vous a alertés sur les risques que comporterait la mise en œuvre de ces politiques.

Vous n'en avez pas tenu compte et nous avons eu, à ce moment là, la fâcheuse impression que ce Conseil Supérieur n'était finalement qu'un simple faire valoir.

De la même façon, nous observons que la communication l'emporte de plus en plus sur le libre débat ; la conférence de presse de ce matin en est un fâcheux exemple

Et, c'est parce que vous n'avez pas répondu à leurs légitimes revendications, qu'à l'appel de l'immense majorité des organisations syndicales, les personnels étaient en grève hier pour exiger le retrait du décret relatif à la réforme du collège.

La Confédération FORCE OUVRIERE leur a apporté tout son soutien.

Aujourd'hui nous formons le vœu qu'ils seront entendus. Sinon vous prendriez une lourde responsabilité face à l'avenir.

Je vous remercie.

Déclaration de la FNEC-FP-FO

Conseil supérieur de l'éducation - 18 septembre 2015

Pour tout contact : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Madame la ministre, madame la présidente,

Hier 17 septembre la grève a été massive dans les collèges, dans les lycées pour exiger l'abrogation de la réforme du collège à l'appel du SNETAA-FO, SNES-FSU, SN-FOLC, SFSDPEP-FO, SNEP-FSU, la CGT Educ'action, SNEIP-CGT, SNALC-FGAF, SUD Education, SUNDEP Solidaires, SNCL-FAEN, SIES-FAEN, CNGA CFE-CGC.

... / ...

La réforme du collège est massivement rejetée par les enseignants du second degré. Le nombre de personnels en grève hier est plus important que lors de la grève nationale du 11 juin. Cela confirme le rejet profond de la réforme du collège : l'exigence de son abrogation est bien ancrée, la détermination des personnels est grande. Aujourd'hui 18 septembre avec votre refus de satisfaire leur revendication légitime d'abrogation vous prenez la responsabilité de la poursuite du conflit.

La réforme du collège est une pièce d'une logique d'ensemble qui concerne tous les personnels et qui menace les statuts et le cadre national de l'école. La réforme territoriale, la régionalisation de la formation professionnelle, la mise en place des PEDT et de la réforme des rythmes scolaires vont dans ce sens avec des conséquences en matière d'accès de tous au service public, d'emploi et de statut.

Décret Hamon du 20 août 2014 instituant les missions particulières et les IMP, rythmes scolaires, réforme du collège et réforme annoncée du lycée, RIFSEEP, comme les annonces de discussion en septembre sur l'évaluation des enseignants s'inscrivent dans le processus d'individualisation des rémunérations, d'autonomie aggravée des établissements, de mise sous tutelle des enseignants fonctionnaires d'Etat par les collectivités territoriales.

C'est la logique du rapport Combexelle, commandé par le 1^{er} ministre, qui prépare « *l'inversion de la hiérarchie des normes,* » destructrice des normes nationales.

C'est la logique reprise dans le projet d'accord AFP-PPCR qui ferait disparaître le point d'indice comme élément constitutif du statut général et dérègle pour organiser la mobilité généralisée.

C'est l'abandon des règles nationales que ce soit pour le code du travail dans le privé ou pour les garanties statutaires dans la fonction publique.

C'est la logique de la régionalisation de l'Education nationale engagée avec la loi de Refondation de l'école.

Dans le même temps, vous entendez instaurer – dans un projet de décret – l'embauche à grande échelle de contractuels enseignants notamment dans les écoles, encore préservées jusqu'à récemment de cette précarisation. Cela en contradiction avec l'art 3 du statut général de la Fonction publique, donc contre le statut de fonctionnaire d'Etat.

Depuis la rentrée les postes manquent, les stagiaires sans formation sont en situation très difficile dans les écoles et les établissements, les listes complémentaires annoncées ne sont pas recrutées et des contractuels leur sont substitués pour respecter les plafonds d'emploi qui sont la traduction concrète de la politique d'austérité dans l'Education nationale, incarnée par le Pacte de responsabilité et ses 50 milliards de coupes budgétaires dans les dépenses publiques.

Les personnels ont clairement manifesté leur refus de ces orientations.

Dans des centaines d'établissements, les enseignants, avec leurs organisations syndicales, se sont réunis, ils ont réaffirmé par des motions leur exigence de voir cette réforme du collège abrogée. Dans un nombre conséquent d'établissements, les personnels ont décidé de se réunir après la journée de grève nationale pour discuter des suites, de la poursuite de la grève jusqu'à satisfaction. Leur détermination est intacte.

En réalité, toute votre politique, toutes vos réformes découlent de l'austérité appliquée à l'Education nationale.

En ne répondant pas à la revendication vous contraignez les personnels de toutes les catégories au rapport de force, c'est-à-dire à la grève pour mettre vos projets et vos réformes en échec. Notre fédération et ses syndicats nationaux prendront leurs responsabilités.

Montreuil le 18 septembre 2015